

Les Echos

La France adopte la taxe Gafa malgré les menaces de Trump

Par Elsa Conesa
Publié le 11/07/2019

La taxe GAFA a été adoptée, jeudi, malgré les menaces de sanctions américaines. L'administration Trump a annoncé l'ouverture d'une enquête sur ce nouvel impôt qui frappera une trentaine d'entreprises. La procédure pourrait déboucher sur l'imposition de droits de douane punitifs sur des produits français.

Malgré les menaces de sanctions américaines, la « taxe Gafa » qui frappe les entreprises du numérique présentes dans l'hexagone a été adoptée au Sénat jeudi matin. *« C'est une décision qui est juste, qui permet de rétablir de l'équité fiscale entre les grandes entreprises du numérique et les autres entreprises, a défendu le ministre de l'Economie Bruno Lemaire jeudi. La France est un Etat souverain, elle décide souverainement de ses décisions fiscales ».*

L'administration Trump avait annoncé la veille l'ouverture d'une enquête sur le projet de loi de taxation des géants du numérique imaginé par la France, qui irrite Washington depuis des mois.

Priorité du gouvernement français, cette taxe, inspirée d'un projet européen avorté, cible les entreprises du numérique dégageant plus de 750 millions d'euros de revenus annuels mondiaux, dont 25 millions en France. S'appliquant rétroactivement au 1er janvier 2019, elle s'élève à 3 % du chiffre d'affaires issu de la publicité en ligne, de l'utilisation des données personnelles et des ventes réalisées sur les places de marché. Une trentaine d'entreprises seraient touchées, dont Google, Apple, Facebook et Amazon, mais aussi des entreprises françaises comme Criteo.

Discriminatoire

« Les services concernés sont ceux dans lesquels les entreprises américaines sont des leaders mondiaux, écrit le bureau du représentant au Commerce (USTR), chargé de l'enquête, dans un communiqué . La structure de la taxe proposée, ainsi que les déclarations officielles laissent penser que la France cible injustement certaines entreprises américaines de technologie ». Les Etats-Unis, qui se disent « très ennuyés » vont donc « enquêter sur les effets de cette législation et établir si elle est discriminatoire ou déraisonnable, et si elle alourdit ou pénalise le commerce américain », poursuit-il.

Le bureau du représentant au Commerce s'appuie sur la section 301 du Trade Act de 1974 qui lui permet d'enquêter et de répondre aux pratiques commerciales jugées injustes d'un pays étranger, avec des mesures de rétorsions comme des droits de douane punitifs. C'est le texte qui a été utilisé pour justifier le relèvement des surtaxes sur la Chine à partir de la fin 2017. Washington affirme toutefois être prêt à poursuivre les discussions sur le sujet au sein de l'OCDE.

Une taxe en gestation au Royaume-Uni

« Entre alliés, nous pouvons et nous devons régler nos différends autrement que par la menace », a affirmé Bruno Lemaire, soulignant que c'est « la première fois » dans l'histoire des relations bilatérales que l'administration américaine ouvre une enquête au titre de la section 301. La France a indiqué que la taxe serait temporaire et cesserait de s'appliquer lorsqu'une solution au niveau mondial serait trouvée au niveau de l'OCDE. En attendant, la taxe se contente de « rétablir de la justice fiscale », a ajouté Bruno Lemaire, au vu des faibles taux auxquels les entreprises du numérique sont imposées en Europe.

Si le principe d'une taxation des « Gafa » a fait l'objet d'un accord entre ministres des Finances du G20 réunis début juin au Japon, la France est pionnière en la matière. Jeudi, le Royaume-Uni a confirmé qu'une taxe de 2 % sur les services numériques serait mise en place en avril 2020 faute d'un accord international sur le sujet. *« Nous avons dit clairement notre préférence pour une solution globale ou dans le cadre de l'OCDE, a expliqué le Trésor. Quand une solution globale sera en place, nous n'aurons plus besoin de nos taxes ».* Le sujet sera au menu des prochaines discussions entre la France et les Etats-Unis lors du G7 qui doit se tenir la semaine prochaine à Chantilly.

Elsa Conesa (Bureau de New York)